

## **DELIBERATION N° 2006/12-04 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2005/12-01 du 12 décembre 2005 et propose une augmentation d'environ 1,5 % des tarifs de location des salles communales, en fonction des arrondis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2007 :

### **1/ SALLE POLYVALENTE ALBERT SCHWEITZER**

- a) Associations reconnues par la Commune :
  - 2 locations annuelles gratuites
  - au delà : application du tarif "personnes privées de LUDRES"
- b) Utilisation par personne physique ou morale résidant à LUDRES
  - le 1er jour 251,15 euros
  - le 2ème jour 125,65 euros
  - nettoyage compris
- c) Utilisation par personne physique ou morale extérieure à LUDRES
  - le 1er jour 377,55 euros
  - le 2ème jour 188,80 euros
- d) Supplément : facultatif
  - pour usage cuisine et vaisselle 122,35 euros

### **2/ GRANDE SALLE DES SPORTS MARIE MARVINGT**

- a) Utilisation par associations reconnues par la commune
  - nettoyage compris (sauf pour bal) 521,90 euros
- b) Autres usages : nettoyage compris 1 254,95 euros

### **3/ SALLE EMILE GALLE**

- a) Associations reconnues par la commune 74,65 euros
- b) Personne physique ou morale de LUDRES 125,65 euros
- c) Personne physique ou morale extérieure à LUDRES 377,55 euros

### **4/ SALLE JEAN MONNET**

- a) Utilisation catégorie 1, nettoyage compris 335,85 euros
  - . Associations reconnues par la commune
  - . Utilisateurs privés domiciliés à LUDRES
  - . Usagers, industriels ou comités d'entreprises Z.I.
- b) Utilisation catégorie 2, nettoyage compris 671,75 euros
  - . pour tous les utilisateurs extérieurs à LUDRES
- c) Supplément facultatif :
  - pour cuisine et ses équipements :
    - . Utilisation catégorie 1 : 224,00 euros
    - . Utilisation catégorie 2 : 335,85 euros
- d) Supplément obligatoire :
  - gardiennage : 19,65 euros

### **5/ MAISON DES LOISIRS**

- a) Associations reconnues par la Commune :
  - 2 locations annuelles gratuites
  - au delà : application du tarif « personnes privées de LUDRES »
- b) Catégorie 1 - Utilisation par personne physique ou morale de LUDRES
  - la demi-salle : 125,65 euros
- c) Catégorie 2 - Utilisation par personne physique ou morale hors LUDRES
  - la demi-salle : 188,80 euros

## **6/ PRET DE LA VAISSELLE - EN CAS DE CASSE OU DE PERTE**

- verre, tasse, cuillère, fourchette, couteau et petite cuillère	1,75 euros
- assiette, corbeille à pain	3,25 euros
- plat, légumier, cruche	16,75 euros

Monsieur BOILEAU rappelle les points suivants, toujours en vigueur :

- ces tarifs sont applicables pour les usagers exceptionnels et ponctuels, les autres activités régulières étant régies par une convention entre utilisateur et commune,
- les salles peuvent être mises à la disposition pour certaines activités à la discrétion du Maire,
- lors du dépôt de la demande, une caution égale à 50 % du tarif demandé pour la location pourra être exigée,
- en cas de demandes multiples et simultanées pour une même date d'utilisation, les habitants de LUDRES auront la priorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications de tarifs proposés ci-dessus, à compter du 1er Janvier 2007.